

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
LACULLE VICTOR	10230317-002	CHERVEY	0.1436	000 ZN 22	M. GUILLEMIN BERTRAND	26/04/24
			0.1754	000 ZN 36	M. JOFFROY THIERRY	
			0.7905	000 ZN 52	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.0837	000 ZP 161		
			0.5000	000 ZM 25	COMMUNE DE CHERVEY	
			0.7321	000 ZP 4	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.2164	000 ZN 5		
			0.2755	000 ZM 30	LACULLE VICTOR	
		POLISY	0.1010	000 ZI 25	Mme MOUTARD AGNES	

LACULLE VICTOR	10230317-002	MEURVILLE	0.1350	000 OF 1184 (J)	ARNOULT MARYVONNE	26/04/24
			0.0250	000 F 565	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.0714	000 F 1189	ARNOULT MARYVONNE	
			0.0670	000 F 566	M. ET Mme LACULLE MICHEL ET JACQUELINE	
			0.3553	000 F 2139		
			0.0524	000 F 2141		
			0.0273	000 F 2142		
			0.0911	000 F 810	ARNOULT MARTINE	
			0.0422	000 F 112		
			0.0675	000 F 113		
			0.0498	000 F 114		
			0.0422	000 F 1625		
			0.0493	000 F 1626		
			0.0556	000 F 1975		
0.4399	000 ZA 24	SCS MHCS C				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
JAILLANT NOEMIE FRANCINE CLAUDETTE	10240094- 001	GÉRAUDOT	0.9000	000 ZK 13	SCI CARRE	26/04/24
			0.7040	000 ZK 12	DUTERTRE Jacques Germain Fernand	
			1.2620	000 ZH 16	SCI CARRE	
			7.0270	000 ZH 15		
			3.7220	000 ZH 14		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SABOURET MARC-ANTOINE FÉLIX	10240096	AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	2.7140	000 D 272	SCEA DOMAINE DE CLAIRLIEU	26/04/24
			1.6798	000 D 273		
			1.0980	000 E 3		
			17.7250	000 E 5		
			30.3740	000 E 13		
			7.1749	000 E 1400		
			12.6567	000 E 1406		
			2.7775	000 E 1409		
1.4658	000 E 1411					

SABOURET MARC- ANTOINE FÉLIX	10240096	AIX-VILLEMAUR- PÂLIS	0.0556	000 E 1412	SCEA DOMAINE DE CLAIRLIEU	26/04/24
			38.4884	000 E 1413		
			4.5501	000 E 1415		
			2.3950	000 E 1609		
			18.2297	000 E 1620		
			17.4808	000 E 1631		
			0.2020	000 E 1632		
			0.6180	000 E 1696		
			1.4995	000 E 1725		
			0.5680	000 D 269		
			0.6870	000 E 1733		
			10.7670	000 ZV 3		
			1.5875	000 E 1		
			0.1617	000 E 12		
			0.7706	000 E 6		
			2.9450	000 E 9		
			0.7233	000 E 11		
			1.5563	000 E 14		
			1.1264	000 E 1392		
			0.8335	000 E 1394		
			1.0623	000 E 1690		
			0.5229	000 E 10		
			0.4326	000 D 271		
			0.1341	000 E 1410		
			1.1690	000 E 1728		
			0.9010	000 E 1727		
			11.6360	000 ZV 2		
			5.3287	000 E 1393		
			0.5026	000 E 1391		

SABOURET MARC- ANTOINE FÉLIX	10240096	AIX-VILLEMAUR- PÂLIS	0.2442	000 D 268	SCEA DOMAINE DE CLAIRLIEU	26/04/24
			0.5518	000 E.1405		
			0.4660	000 E 1729		
			0.1527	000 E 80		
			0.4895	000 E 15		
			1.1808	000 E 7		
			0.0715	000 E 1734		
			0.0300	000 E 1735		
			0.0600	000 E 1736		
			PLANTY			

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL VELUT	10240099	MESNIL-SAINT-LOUP	0.3253	000 ZH 164	EARL VELUT	26/04/24
			0.9322	000 ZA 34		
			0.8912	000 ZA 30		

Toute candidature doit se faire par dépôt de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDI au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
D'ALLEMAGNE JULIEN JACQUES REGINALD	10240100	CRENEY-PRÈS- TROYES	12.3200	000 ZX 110	indivision de Chatillon Xavier Jean	26/04/24
			0.5600	000 ah 36		
			4.5000	000 zx 75		
			0.5500	000 yh 20		
			0.2800	000 yh 32		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA MOUTON	10240101	LAGESSE	0.3390	000 ZB 31	PIOT René	26/04/24
			0.6990	000 ZI 62		
			0.4070	000 ZI 63		
			2.0140	000 ZI 65		
			0.0260	000 ZI 64		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MARX YOANN	10240102	BAROVILLE	0.1685	000 ZK 14	BOUTSOQUE Marie Odile	26/04/24
			0.1330	000 ZK 39		
			0.0970	000 ZO 85		
			0.0380	000 ZO 44		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.